

## Fusion pour 2003

# Une nouvelle paroisse regroupant Saint-Sauveur, Sainte-Anne-des-Lacs et Saint-François-Xavier

**Bertrand Néron** – Le 13 mars dernier, un plan d'ensemble des réaménagements des paroisses a été proposé par Mgr Gilles Cazabon à tous les intervenants pastoraux du diocèse. La décision de passer de 65 à 22 paroisses d'ici 2005 a été prise en considérant l'ampleur de la mission de l'Église et les effectifs pastoraux actuels et futurs.

En ce qui nous concerne, la nouvelle paroisse regrouperait, d'ici 2003, les paroisses actuelles de Saint-Sauveur, Sainte-Anne-des-Lacs et Saint-François-Xavier; les trois lieux de culte seraient maintenus. Dans son allocution au personnel pastoral, Mgr Cazabon a d'ailleurs mentionné que «La nouvelle paroisse se définit souvent comme «une communauté de communautés» avec un foyer principal de rayonnement, un réseau de communautés locales avec leurs lieux de culte et la présence sur le terrain de mouvements, d'associations, de groupes ecclésiaux et de maisons religieuses porteuses

d'un charisme propre». Il n'y a là aucune allusion à des fermetures d'églises.

L'évêque du diocèse a aussi souligné qu'il y aura «sans doute des deuils à faire, mais il faut se rappeler qu'en navigant vers cette nouvelle communauté, il ne s'agit pas de mettre des richesses de côté, ni de rejeter des cellules pleines de vie. Au contraire, l'objectif est de voir comment nous pouvons les regrouper pour créer plus de vie, et être proche des gens et assumer pleinement et efficacement la mission de l'Église.» Dans ce projet donc, la mise en oeuvre de la coresponsabilité est à la fois une fin à poursuivre et une condition de réussite. Les laïcs en effet y auront une large place puisque la responsabilité de la nouvelle paroisse sera confiée à une équipe pastorale, dont un prêtre, assistée de nombreux bénévoles. Des prêtres collaborateurs se joindront occasionnellement à l'équipe pour assurer différents services.

## Nouvelle présidente et directrice générale

# Nomination au Printemps Gourmets

Madame Anne O'Grady et Monsieur Hyman Weisbord, propriétaires de Au Printemps Gourmets (Fin d'Hiver Inc.) ont le plaisir d'annoncer la nomination de Madame Lucie Carbonneau comme présidente et directrice générale.

Madame Carbonneau entre en poste à une période de croissance sans précédent dans l'histoire de l'entreprise: augmentation de personnel et agrandissement des bureaux et de l'entrepôt.

Madame Carbonneau a complété son MBA aux Hautes Études Commerciales et, avant de rejoindre l'équipe de Au Printemps Gourmets, elle était directrice générale d'une prestigieuse entreprise manufacturière à Montréal dans le domaine du design et du décor.

Madame O'Grady est toujours Chef de la direction et Monsieur Hyman Weisbord devient maintenant Président du Conseil d'administration.



## Prévost SUITE – Dossiers, conseiller du district n° 4

### Budget de 10 000 \$ pour le pont Shaw

Après certaines représentations auprès du Conseil, ce dernier a budgété, dernièrement, une somme de 10 000 \$ pour apporter, comme vous l'avez sans doute observé en circulant, des correctifs urgents, soient une réparation des joints de dilatation et une solidification de la clôture de la passerelle. Nous sommes en constante communication avec les représentants du M.T.Q. pour l'obtention de subvention qui pourrait garantir sa longévité et sa sécurité.

### Le chalet Val-des-Monts

Brisé et hors d'usage depuis deux ans, l'unique abreuvoir a été remplacé par un neuf. Les heures d'ouverture ont été modifiées, à la demande, pour permettre de jouer au hockey plus tard en soirée. L'état avancé de dégradation interne du bâtiment sera revitalisé, cet été, par l'application de nouvelle peinture.

### L'ouverture du terre-plein du boulevard du Curé Labelle

Tant attendu de tous, cet aménagement permettra aux policiers de rejoindre plus rapidement la direction nord du territoire à couvrir. La régie a finalement décidé de contribuer pour 8 000 \$ et la ville de Prévost pour 2 000 \$ approximativement. Les travaux devraient débuter sous peu cet été.

### Aménagement d'un trottoir en façade du bureau de poste de Shawbridge

Tel que promis en novembre dernier, la réfection des trottoirs du village constitue un des points majeurs de la revitalisation de ce secteur, soit embellir et rendre les lieux sécuritaires pour les citoyens. Un budget de 7 000 \$ a été attribué pour la réalisation des travaux qui doivent débuter dans les prochains jours.

### Tracés de circulation et panneaux d'informations

Les lignes blanches et jaunes qui orientent notre circulation seront très bientôt rafraîchies. À la demande de plusieurs citoyens, des panneaux indicatifs d'informations seront complétés (recto-verso) ou ajoutés pour mieux orienter les gens dans notre secteur (parcs, domaines, montées, établissements, etc.).

De plus, d'autres dossiers comme les suivants ont été abordés ou réglés, tels que:

- Demandes d'analyses d'eau sur certaines rues du secteur. Les résultats obtenus des laboratoires ont confirmé la qualité de l'eau consommée. Nous suivons toujours les dossiers.

- Requêtes (3) traitées pour coupe d'arbres dangereux à la circulation.

- Requêtes (2) traitées pour un mauvais déneigement.

- Requêtes (2) traitées pour obtenir des lampadaires de rue. Les citoyens avoisinants sont présentement consultés.

- Demandes (2) de recherches juridiques en cour pour clarification des titres légaux de propriété de rue (ex: rue Croissant Strong).

- Dossiers de requêtes d'assistance (37). Depuis le début du mandat, 37 personnes, soit par la boîte vocale à la ville ou à domicile, ont fait appel au service de leur conseiller du district n° 4 pour présenter leur dossier, leur demande (dossiers personnels).

Le projet «Accès-logis» est présentement à l'étape de l'évaluation, de l'éligibilité de financement annoncé dans ce programme. Dans les prochains mois, nous serons plus en mesure de donner de l'information aux citoyens suite à la présentation d'hypothèses.

Par ailleurs, le conseil municipal a confié au conseiller du district n° 4 les comités suivants:

**Le comité des comptes et des engagements:** 3 heures sont nécessaires pour la vérification des comptes mensuels de la ville. Des politiques plus strictes de contrôle ont été mises en place.

**La commission du patrimoine et revitalisation:** 5 petits projets de revitalisation sont présentement recommandés pour les trois secteurs visés par la commission. Plusieurs

dossiers sont analysés à chaque rencontre par les membres qui doivent statuer sur l'avenir de ces derniers.

**En plus d'être mandaté pour participer à /au:**

**L'office d'habitation municipal:** voir au bien-être des locataires en participant activement aux discussions, aux décisions, aux écrits et aux suivis des séances.

**Le comité de consultation d'urbanisme:** à chaque réunion les membres statuent sur plusieurs dossiers qui peuvent modifier la qualité de vie dans notre ville.

**Le projet «Taxibus»:** avec le président M. Joubert, le groupe de travail analyse diverses hypothèses de travail. Nous irons visiter, très bientôt, une ville avec un tel service pour mieux l'adapter à nos besoins. Ensuite, nous pourrions déposer, au conseil, nos recommandations finales pour la concrétisation du projet qui sera acceptable autant pour les usagers que pour les contribuables.

Et sans compter les dossiers majeurs sur les fusions municipales et policières qui ont occupé, avec passion, beaucoup de notre temps ces derniers mois.

Je demeure toujours disponible à votre service, en me communiquant sur la boîte vocale # 304 à la ville de Prévost, vos demandes et/ou vos commentaires.

Expertise • Service • Conseil



**Me Paul Germain**  
notaire  
et conseiller  
juridique

861, de l'École  
Prévost Qc  
J0R 1T0

Tél.: 224-5080  
Télec.: 224-8511



## RABAIS DE TAUX?

Les institutions financières se livrent actuellement une guerre à savoir laquelle offrira les meilleurs taux hypothécaires aux consommateurs. Cependant, pour tirer le meilleur parti de la situation, il faut être au courant de certaines choses.

Le taux affiché est le taux qu'obtiendront les personnes qui ne négocient pas. La majorité des gens négocient leur taux et obtiennent facilement des réductions de taux d'un demi, de trois-quarts et même d'un pour cent du taux affiché (0,5%, 0,75% et 1%). Mais attention, certaines institutions peuvent rajouter des conditions à ces rabais.

Par exemple, l'une de ces conditions est que le consommateur s'engage à conserver son prêt pour une période de 5 ou 6 ans. À première vue, cette exigence semble bien légitime et sans conséquence pour le consommateur. Cependant, si le consommateur rembourse son prêt après un an, à l'occasion de la vente de sa maison par exemple, il doit alors rembourser le rabais. Le remboursement se calcule alors comme suit: un rabais par exemple de 1% multiplié par le montant du prêt 100 000\$, = 1000\$ multiplié par le nombre d'années restantes au prêt X 4 ans = 4000\$.

À peu de choses près, il s'agit de la même chose pour les remises en argent que l'institution peut offrir. Si on vend, on rembourse.

Ces montants se rajoutent à l'indemnité de remboursement par anticipation («pénalité») prévue au contrat de prêt. Laquelle se calcule à peu près comme suit:

Le plus élevé des montants suivants:

Soit une pénalité minimum de 3 mois d'intérêts; ou ce que l'institution perd quand vous brisez le contrat avec elle. Par exemple, vous avez emprunté 100 000 à 7% pour cinq ans. Après un an, vous rompez votre contrat. Les taux en vigueur sur le marché sont à 6% pour un terme équivalent. L'institution perd 1% d'intérêt sur 100 000\$ car elle ne pourra reprêter l'argent qu'à 6%. Donc 1% de 100 000\$, soit 1 000\$ multiplié par le nombre d'années, ici 4 ans: total 4 000\$.

Bien sûr, tous ces calculs ne sont pas précis et sont simplifiés à l'extrême, mais je pense qu'ils illustrent bien les principes.

Sachez cependant que tous ces montants se négocient, si vous réempruntez pour l'achat de votre nouvelle maison avec la même institution et/ou si votre acheteur emprunte à votre institution financière.